|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |

# 38ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

**EXEMEN DE LA SITUATION DES DROITS DE L’HOMME AU SINGAPOUR**

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

***Projet, Vérifier au prononcé Genève, 12 Mai 2021***

 ***09h 00 - 12 h 30***

**Madame la Présidente**,

Le Togo se félicite des avancées accomplies par le Singapour depuis son précédent passage à l’EPU, notamment la décision de procéder à la modification de la législation relative aux peines applicables à certains homicides volontaires et à certaines catégories de trafic de drogue.

Toutefois, dans le but de consolider ces acquis, le Togo formule les recommandations ci-après :

* Poursuivre le renforcement et la mise en application effective de la législation portant protection des droits des enfants ;
* Veiller à la mise en application effective de la Charte des femmes et poursuivre le renforcement des mesures visant leur participation accrue à la politique et au service public ;
* Procéder au renforcement de la législation portant sur la protection des travailleurs migrants, en particulier des travailleurs domestiques ;

Le Togo souhaite, pour terminer, plein succès au Singapour pour cet examen.

**Je vous remercie !**